

**Pyrénées : Non, les éleveurs n'ont pas droit de vie et de mort sur l'ours !**

Les associations de la coordination Cap Ours ne peuvent pas comprendre ni accepter la réaction et l'attitude violentes des organisations agricoles suite à l'annonce du lâcher de deux ours en Béarn à l'automne prochain.

**Si les éleveurs sont bien sûr des acteurs importants du milieu montagnard, l'agriculture n'en est pas le seul enjeu.** La montagne est un espace collectif, multifonctionnel, où **chaque acteur doit prendre en compte et respecter les autres usages et enjeux**, dont la préservation de la biodiversité.

Comme l'a montré le dernier sondage IFOP, **la grande majorité de la population, nationale comme locale, et y compris montagnarde, approuve la décision de lâcher deux ours en Béarn** afin d'y éviter la disparition de l'espèce à court terme.

Les agriculteurs, et les élus qui les soutiennent, ne peuvent pas ignorer cet avis majoritaire, au risque de se couper de la population et du reste de la Société.

**Or, toute l'économie montagnarde, et notamment l'agriculture, dépend des villes et des plaines.**

Qui achète et consomme les produits agricoles ? Qui finance par ses impôts la politique de soutien à l'agriculture sans laquelle il n'y aurait plus d'éleveur en montagne ?

Au 21<sup>e</sup> siècle où l'interconnexion et l'interdépendance des territoires sont la règle, **les agriculteurs ne peuvent rester sur une vision corporatiste, ne considérant que leurs seuls intérêts, et chercher à l'imposer, a fortiori par la violence, à la majorité dont ils dépendent.**

C'est d'autant plus inacceptable que la collectivité fait depuis longtemps, et continue de faire, des efforts financiers considérables pour favoriser la cohabitation élevage - ours dans les Pyrénées : Indemnisation des dégâts, restauration des cabanes d'estive, financement des salaires des bergers, des clôtures, des chiens de protection, des moyens de transport et de communication ...

**Si des adaptations nouvelles doivent être apportées, c'est autour de la table que l'on doit en discuter, dans le respect de chacun, de l'ensemble des enjeux, et de l'intérêt général.**

Les associations membres de la coordination Cap Ours :

*Altaïr Nature, Animal Cross, Association Nature Comminges (ANC), Comité Écologique Ariégeois (CEA), Conseil International Associatif pour la Protection des Pyrénées (CIAPP), Ferus (Groupe Loup France/ARTUS), Fonds d'Intervention Eco-Pastoral – Groupe Ours Pyrénées (FIEP), France Nature Environnement (FNE), France Nature Environnement Hautes Pyrénées (FNE 65), France Nature Environnement Midi- Pyrénées (FNE Midi-Pyrénées), Mille Traces, Nature Midi-Pyrénées, Pays de l'Ours-Adet, Société d'Etude de Protection et d'Aménagement de la Nature dans le Sud Ouest – Pyrénées Atlantiques (SEPANSO 64), Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN), Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères (SFEPM), Sours, WWF France.*